

GUY HOQUET L'IMMOBILIER DÉPLOIE LE CONTRAT D'EXCLUSIVITÉ CINQ ÉTOILES ET CONSTRUIT L'AGENCE IMMOBILIÈRE DE DEMAIN

Le 3^e réseau de franchises immobilières en France développe le concept d'agence multi-services avec le lancement de sa nouvelle offre, le Contrat d'Exclusivité *****, permettant à ses clients de réaliser leur projet de A à Z. Financement, Gestion, Patrimoine, Assurance et Expertises viennent s'ajouter aux Garanties qui ont fait le succès du réseau, pour constituer l'accompagnement immobilier le plus complet du marché.

UN NOUVEAU CONTRAT POUR PLUS DE SERVICES

La mise en place du Contrat d'Exclusivité ***** part d'un constat simple : pour leurs projets immobiliers, les Français ont recours à une multitude d'interlocuteurs : agents immobiliers mais aussi courtiers, banquiers, assureurs, gestionnaire de patrimoine, experts... Une accumulation qui peut dérouter, compliquer voire décourager dans certains cas. Guy Hoquet l'Immobilier a donc décidé de repenser le rôle de l'agent immobilier pour en faire l'acteur unique pour les Français et de leurs projets.

A travers ce contrat incluant des garanties et services additionnels, l'agence Guy Hoquet confirme sa volonté d'être multi-services pour faire bénéficier à ces clients d'un gain de temps sur des expertises complexes, comme le juridique ou le fiscal, et de concrétiser leurs envies avec simplicité, efficacité et sécurité.

Le Contrat d'Exclusivité *** inclut les services suivants :**



Négocier les meilleures conditions de taux auprès des banques grâce aux 33 800 transactions réalisées par le réseau chaque année.



Louer rapidement avec la garantie du paiement de vos loyers.



Apporter des solutions assurantielles pour les vendeurs et acheteurs



Proposer un audit du patrimoine pour offrir une meilleure visibilité fiscale, patrimoniale et successorale.



Mettre à disposition un expert disponible pour réaliser l'ensemble des diagnostics obligatoires.



« Notre vision du métier d'agent immobilier est simple : il doit être un partenaire de confiance pour la réalisation des projets. L'époque où il était seulement chargé de l'estimation d'un bien est révolue. Chez Guy Hoquet, il est un professionnel, formé, expert, et capable de proposer l'ensemble des services dont les Français ont besoin en matière d'immobilier. Avec le Contrat d'Exclusivité *****, nous répondons à cette attente que nous constatons au quotidien. L'agence de demain, que nous construisons depuis des années, sera multi-services et l'agent un expert capable de proposer la meilleure assurance, de s'occuper des aspects financiers, juridiques tout en assurant la promotion d'un bien et les transactions. Je suis ravi que nous soyons le premier réseau de franchises immobilières à proposer un accompagnement aussi complet et pointu pour nos clients. Accompagnement auquel d'autres services pourraient bientôt s'ajouter... » **Stéphane Fritz, président de Guy Hoquet l'Immobilier.**

LE CONTRAT D'EXCLUSIVITÉ CHEZ GUY HOQUET : L'ASSURANCE D'UNE TRANSACTION RAPIDE ET AVANTAGEUSE

Avec le Contrat d'Exclusivité *****, Guy Hoquet l'Immobilier confirme sa volonté de fournir le service le plus complet, avantageux et expert à ses clients.

En confiant leurs biens aux agences Guy Hoquet l'Immobilier, et uniquement à celles-ci, les clients du réseau peuvent mesurer les avantages concrets sur leurs transactions. Les biens sont vendus en moyenne 10 % plus chers (prix constaté sur un bien vendu chez Guy Hoquet en mandat exclusif vs mandat simple en 2019).

Pourquoi cette différence ? Le réseau Guy Hoquet croit à la valorisation des biens et l'expertise de ses 3250 collaborateurs, formés et experts locaux grâce à l'implantation de 580 agences réparties sur le territoire. Mais également car le mandat exclusif est le meilleur outil pour promouvoir son bien et bénéficier de garanties. Il comprend notamment :

- Les garanties sur le prix et le délai de vente, avec une remise sur les honoraires pouvant aller jusqu'à la gratuité totale si l'agence Guy Hoquet ne respecte pas ses engagements ;
- Des garanties complémentaires comme celle des vices cachés, revente et dépannage d'urgence ;
- La pré-estimation et la visite du bien par les acquéreurs en visio-conférence.
- L'estimation au juste prix offerte, grâce à notre méthode EPM (Estimation Prix Marché) ;
- La mise en avant du bien avec des outils optimisés (diffusion multicanal, reportage professionnel, photos HDR, vidéo, visite virtuelle, 3D ou immersive avec le leader Matterport...) ;
- Un conseiller dédié pour informer en temps réel de l'avancée de la vente et vérifier la capacité financière des acheteurs.

LE CONTRAT D'EXCLUSIVITE
COMME EN EXCLUSIVITE

QUAND ON VEND SON BIEN ON VEUT LE VENDRE VITE ET BIEN.

On ne va pas se mentir, on ne veut pas choisir entre les deux. Vendre dans les meilleures conditions de prix et de délai avec des solutions adaptées à vos besoins, c'est notre engagement. Votre conseiller formé et impliqué valorise votre bien sur le marché pour le vendre plus vite et 10% plus cher*. Parce que votre bien est unique, nos services le sont aussi !

Guy Hoquet
L'IMMOBILIER EN GARANTIE

A propos de Guy Hoquet l'Immobilier

Depuis sa création en 1994, Guy Hoquet l'Immobilier s'est imposé comme un acteur incontournable du marché immobilier. Avec 580 agences et cabinets d'affaires répartis sur le territoire français, mais aussi à l'international, le groupe est aujourd'hui le 3^e réseau d'agences immobilières franchisées en France. Il a choisi de rompre avec l'image traditionnelle de l'agent immobilier pour devenir un véritable partenaire tout au long du parcours immobilier grâce à une ligne de conduite qui privilégie l'humain et un socle de « Garanties » unique sur le marché. En 2019, Guy Hoquet l'Immobilier a rejoint le groupe Arche pour poursuivre son développement sur le territoire et intégrer ses nouveaux services Financement, Gestion, Assurance, Patrimoine et Expertises.

CONTACT PRESSE :
RAPHAEL GAFTARNIK
AGENCE VP STRAT
TEL : 01 40 28 46 18